



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **13 Octobre 2025**

L'an 2025 et le 13 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale, Maire

Présents : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEBALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHASLE Sophie à M. FROGER David, DUBRAY Françoise à Mme ROUVRE Liliane, MM : SIMONIN Denis à Mme DEBALLÉE Pascale, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice à Mme BONZON Marie-Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 07/10/2025

Date d'affichage : 09/10/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
le : 15/10/2025

et publication ou notification
du : 15/10/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme LABREVOIT Sandrine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15/09/2025 - 63/2025
CONVENTION RELATIVE A L'ENTENTE COMMUNALE POUR L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DES
CHEMINS RURAUX TRAVERSES PAR LA COURSE CYCLISTE PARIS-TOURS - 64/2025
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE D'INDRE ET LOIRE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE
LE CANCER POUR " OCTOBRE ROSE " - 65/2025

DELIBERATION N° 63/2025 : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15/09/2025

Madame Le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 15 septembre 2025 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, en l'absence d'observations, par un vote à main levée, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION N° 64/2025 : CONVENTION RELATIVE A L'ENTENTE COMMUNALE POUR L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DES CHEMINS RURAUX TRAVERSES PAR LA COURSE CYCLISTE PARIS-TOURS

Monsieur Victorien DEVALLEE décrit le projet de création d'entente communale entre les communes de Chançay, Noisay, Reugny, Rochecorbon, Vouvray et Vernou-sur-Brenne visant à valoriser et entretenir les chemins dits « de vigne ». Une réflexion commune conduite pour optimiser financièrement l'entretien des chemins.

Cette démarche a été concertée avec l'ADAC et la Préfecture pour garantir son caractère juridique.

En parallèle il est créé une association « Les amis de Paris-Tours » dont la première réunion se tiendra le 04/11/2025. L'entente y sera représentée par deux personnes. L'objectif est de montrer des signes de structuration à l'organisation ASO (Amaury Sport Organisation) responsable du Paris-Tours.

Il est confirmé à Monsieur Bonzon que cette association recouvre le territoire AOC Vouvray et n'a pas de lien avec le canton ou l'intercommunalité. Si une commune refusait de participer elle n'intégrerait pas l'entente.

La délibération est ainsi rédigée :

Monsieur Victorien DEVALLEE expose les dispositions des articles L 5221-1 et L 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir, l'entente est un accord entre deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'EPCI ou de syndicats mixtes, portant sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et intéressant les divers membres.

L'objet de l'entente doit entrer dans les attributions des personnes morales qui participent à une entente. Sous cette seule réserve, l'objet de l'entente peut être large.

Il précise que l'entente n'a pas la personnalité morale. Elle n'est pas dotée de pouvoirs autonomes même par délégation des collectivités, EPCI ou syndicats mixtes intéressés. Toutes les décisions prises doivent, pour être exécutoires, être ratifiées par l'ensemble des organes délibérants intéressés.

Cette entente intercommunale peut être créée pour une durée déterminée ou indéterminée. Chaque conseil municipal ou organe délibérant d'EPCI ou de syndicat mixte est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet "conférence". Sa composition est définie par convention, à défaut par trois membres élus à bulletin secret. Une représentation égalitaire est donc assurée à chaque membre, quelle que soit par ailleurs son importance.

Il est envisagé la création d'une entente intercommunale pour l'Entretien et la Rénovation des Chemins Ruraux traversés par la Course Cycliste Paris-Tours entre les communes de Chançay, Noisay, Reugny, Rochecorbon, Vouvray et Vernou-sur-Brenne.

Les modalités de cette entente sont définies par convention jointe en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5221-1 et L 5221-2 ;

Considérant l'organisation chaque année de la course cycliste "Paris-Tours" et l'emprunt des chemins ruraux ou de vignes, sillonnant la commune et celles alentours,

Considérant l'intérêt de conserver cette épreuve sur le territoire et favoriser la qualité du parcours en assurant l'entretien des chemins empruntés,

Considérant que l'entente communale répond juridiquement à la démarche commune,

Considérant le projet de convention présentant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'entente

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- la réalisation d'une entente intercommunale pour l'Entretien et la Rénovation des Chemins Ruraux traversés par la Course Cycliste Paris-Tours entre les communes de Chançay, Noizay, Reugny, Rochecorbon, Vouvray et Vernou-sur-Brenne.
- d'approuver la convention d'entente intercommunale s'y rapportant.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention d'entente intercommunale annexée à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION N° 65/2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE D'INDRE ET LOIRE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER POUR " OCTOBRE ROSE "

Madame Marie-Claude BONZON, conseillère déléguée à l'animation, rappelle aux membres du Conseil la campagne de sensibilisation et de promotion du dépistage du cancer du sein « Octobre Rose » qui est reconduite chaque année par le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer d'Indre-et-Loire.

Elle souhaite que la commune de Vernou sur Brenne s'implique dans cette campagne en mettant en place différentes animations (collecte de soutien-gorges roses, randonnée) en plus de celles des associations (badminton, sophrologie, tennis, marché de Touraine).

Elle soumet à l'approbation du conseil la convention de partenariat avec le comité départemental de la ligue nationale contre le cancer d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29 ;

Vu le projet de convention de partenariat entre le Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le Cancer d'Indre-et-Loire et la commune,

Considérant l'intérêt d'une campagne de sensibilisation et d'information sur le cancer du sein et la volonté de sa promotion,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- de participer à la campagne "octobre Rose 2025" et de mener différentes animations (collecte

de soutien-gorges roses, randonnée) ;
 - d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le Cancer d'Indre-et-Loire jointe à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Date de délivrance	Numéro	Parcelle	Adresse	Désignation du bien	Décision
17/09/2025	IA 037 270 25 C0028	270 AD 451, 270 AD 452, 270 AD 453, 270 AD 454, 270 AD 455, 270 AD 456	La Poultière	Non bâti	renonciation
19/09/2025	IA 037 270 25 C0029	270 ZM 150	Le Pont de Roche Brune	Non bâti	renonciation
23/09/2025	IA 037 270 25 C0030	270 AI 189, 270 AI 198, 270 AI 257	200, rue Neuve	Non bâti	renonciation

- Autres :

N°	Date	Objet
13-2025	11/09/2025	Acceptation et signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration du groupe scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique, contracté auprès de la société Les Tisseurs Architectes, représentée par Yann MAGNET, 21 rue de Clocheville, 37000 TOURS, visant à préciser la répartition par co-traitants des missions complémentaires obligatoires telle qu'elle figure dans l'annexe financière qui se substitue à celle annexée à l'acte d'engagement
14-2025	30/09/2025	Validation et signature du contrat de prestations de contrôle technique, relatif au groupe scolaire Roger Lecotté, auprès de SOCOTEC – Agence Construction Tours – 2 Allée Petit Cher – 37551 SAINT-AVERTIN, pour un montant de 7 280 euros hors taxes, plus attestation accessibilité handicapés 300 € hors taxes, soit au total 9 096 euros TTC
15-2025	30/09/2025	Validation et signature du contrat de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé, relatif au groupe scolaire Roger Lecotté, auprès de BATEC - 8 rue Martin Marteau - 37370 VILLEBOURG, pour un montant de 2 904 euros hors taxes, soit 3 484.80 euros TTC.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES : Mme Claude FERRAND

- Visios suivies de La Banque Postale sur conditions économiques et budget 2026
- Commission le 27/10/2025 à 19 h : participation employeur santé, état consommation budgétaire, décisions modificatives éventuelles

AFFAIRES SCOLAIRES : M. Franck MAZET

- Commission le 30/09/2025 : effectif stable

- personnel périscolaire : déboire début d'année (recrutements, maladie) : remerciements aux élus municipaux et personnel administratif
- Travaux études acoustiques : validation de deux pré-études,
- Transport scolaire :
 - Contrôle effectué : sur possession titres et port de la ceinture,
 - Point noir, arrêt la Frillière, travaux envisagés pour déporter le stationnement.
 - Arrêt Le Glandier renouvelé,
 - Pas d'incivilités à déplorer sur les lignes

SERVICE TECHNIQUE : M. Victorien DEVALLEE

- Retour du responsable
- Label Villes et Villages Fleuris : maintien des 4 pétales, rendez-vous le 15/10 avec jury pour faire le point

TRANSITION ENERGETIQUE : M. Victorien DEVALLEE

- Projet agrivoltaïque : La Valinière, propriétaire Chatel, Exploitant Rochette
Rencontre avec Tenergy : fin des études, pas de contraintes faune /flore
Vigilance sur communication : réunion le 26/11/2025 : présentation, explication, possibilité participation citoyenne, autoconsommation.

Arrivée de M. Tarbé à

TRANSITION ENERGETIQUE : GROUPE SCOLAIRE : M. Victorien DEVALLEE

- Travaux planifiés juillet 2026
Coordinateur Sécurité et bureaux de contrôle : déterminés
Phase diagnostic validée
Phase APS à valider le 14/10/2025 : réunions préparatoires avec commission et TEV (AMO)
Différents scénarios proposés :
 - basique : montant des travaux dans enveloppe
 - avec curage : + 200 000 €
 - avec options : impact sur coût

Budget travaux MOE : 2 300 000 €
Budget perspective : 2 500 000 €
- Plusieurs réflexions à l'étude.
- Réunion d'information et de concertation le 03/11/2025 à 18 h en présence de la MOE + TEV + com° scolaire + com° transition énergétique + enseignants + parents élus + agents
- Modulaire : 5 salles de classes à 35 000 € à la mairie d'Evry Courcouronnes : démontage, transport, montage : 120 000 €
Installation prévisible sur terrain Touraine Logement
- M. Tarbé argumente cette possibilité par la reprise des ouvrages publics du secteur Quincampoix.

URBANISME/TRAVAUX/VOIRIE/SECURITE : M. Patrice TARBE :

- Usine Cosson : arrêt rendu de la cour Administrative d'Appel de Versailles : annulation du permis de construire et du permis de construire modificatif au motif de l'absence d'implantation des bâtiments en limite séparative, argument très objectif, Possibilité de poursuivre en cassation mais non retenue.
Il rappelle que le projet conduit visait à supprimer une verrue, à dépolluer le site, (pollution importante liée aux différentes activités passées).

Un rendez-vous avec le promoteur est envisagé pour projet futur. A noter que le PPRI révisé accentue les aléas.
S'il était manifesté un désintérêt de poursuivre un projet, une injonction de sécuriser le bâtiment et de clôturer le site s'imposerait.
Beaucoup de déception et d'amertume sont ressenties.
- Recours Gabyet : opposition à la construction d'un mur mitoyen Rue de la Réveillerie :

audience le 28/10/2025.

Une procédure va être engagée pour des caméras installées donnant sur cette rue.

- Château de Jallanges :
Réunion périodique sécurité pour Salle des Réception : avis défavorable unanime.
Permis de construire et autorisation de travaux pour chapiteau : avis favorable au titre de l'accessibilité, avis favorable ERP sous réserve de la validation de la réserve d'eau.
Toutefois situé en zone naturelle, avis défavorable du permis de construire.
A noter la position de refus d'intégration de la réserve dans le schéma communal de défense incendie.
- Pylônes téléphoniques : l'un autorisé Zone de Launay, l'autre au stade de foot. Refusé près du cimetière des chiens, recours gracieux déposé, vraisemblablement un recours contentieux est attendu.

Le développement de relais répond qu'au besoin de couverture de la ligne TGV non pour le territoire communal.

- Rue Neuve : refonte chaussée + refonte trottoirs : à l'identique, au préalable refonte du réseau d'alimentation en eau potable. Travaux initialement projetés en 07/2025 ont été reportés au 1^{er} trimestre 2026, Découpage des travaux en trois phases. Une réunion à destination des riverains sera programmée début novembre.
- Bassins versants : assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) pour identification d'un maître d'œuvre, (MOE) démarche effectuée auprès de la TEV, mais leur surcharge de travail ne leur permet pas d'intervenir avant décembre 2025, voire peut-être ADAC.

ASSAINISSEMENT : M. Franck MAZET

- interroger sur différentes commandes de travaux (télé-relevés, canal, toiture cuve....

ANIMATION : Mme Marie-Claude BONZON

- 60 participants à la randonnée « octobre rose » ; Badminton, sophrologie, tennis complètent la collecte.

COMMUNICATION : M. Xavier ROBIN

- Fabrication en cours de médailles de la Ville.
- Vernews de décembre : remontée les sujets pour la fin de la semaine
- Site Internet : pas de prestation à la hauteur des attentes de la mairie
- Matériel pour audio-visio : devis en cours.

CULTURE : Mme Claude GOURON

- conférence sur le Château d'Amboise le 14/10/2025 puis abandon et adoption le 25/11/2025,

VIE ASSOCIATIVE – M. Michel LEBREC :

- - Vernou en Harmonie : rdv pour organisation concert, veille d'élections
- - Basket : local à rénover (peinture)
- - Matériel musculation à déplacer

- Tablées Vernadiennes : un groupe de bénévoles restaure tables et bancs.
- Bilan financier : recettes 1500 €– dépenses 5228 € dont 4800 € de sono et musique, réunion bilan le 28/11 à 19h30 salle Balzac

- Marathon : rendez-vous le 16/10/2025 à 12 h avec le responsable

- Paris-Tours : vécu de l'intérieur avec les différents partenaires

- USEP : rando avec 700 enfants participants

- CMJ : commission du 03/10/2025 : bilan des deux ans. Election le 11/11 : diffusion appel à candidatures sur panneau Pocket, participation au congrès des maires, 4 prix possibles pour récompenser leurs actions.

- Repair'Café : remerciements pour la salle
- Agendas : rappel des manifestations à venir

INFORMATIONS DIVERSES

- Recrutement poste accueil mairie : arrivée de Madame Alice Marchandau
- Fermeture mairie :
 - Au public les après-midis des vacances scolaires à venir
 - le lundi 10 novembre 2025
- Invitation Table Ronde « Face aux conflits, les élus en première ligne » Jeudi 20 novembre 2025

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 17 /11/2025

Séance levée à : 21 :59

En mairie, le 17/11/2025

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Mme LABREVOIT Sandrine



Pascale DEVALLEE

